

OBJET

CONSEIL
MUNICIPAL -
Installation de
nouveaux
Conseillers
Municipaux à la
suite de démissions.

Rapporteur :
Mme le Maire

Date de convocation :
09/11/2021

Date d'affichage :
22/11/2021

Nombre de Conseillers
en exercice : 45

Quorum :16

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 45

Nombre de Conseillers
votant : 45

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 NOVEMBRE 2021 à 18h00

en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Sylvie ROBERT, M. Michel MAGNIEZ, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Frédéric ALLIOT, Mme Monique BRY, M. Karim SAÏDI, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sandrine DIDIER, M. Vincent SAVELLI, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Lionel JOSSE, Mme Luz GARCIA IDALGO, M. Philippe VIGNON, M. Yves DARTUS, M. Pascal TASSART, Mme Agnès POTEL, Mme Assiba BEAUFRERE, Mme Aïssata SOW, Mme Najla BEHRI, Mme Cindy JANKOWIAK, Mme Lise LARGILLIERE, M. Antoine MACAIGNE, M. Julien ALEXANDRE, M. Louis SAPHORES, M. Sébastien ANETTE, Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN, M. Luc TEMPLIER, M. Philippe ADOUX.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Colette BLERIoT représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par M. Michel MAGNIEZ, Mme Djamilia MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvette LEICHNAM représenté(e) par Mme Agnès POTEL, M. Xavier BERTRAND représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, M. Philippe CARAMELLE représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, Mme Aïcha DRAOU représenté(e) par Mme Najla BEHRI.

Secrétaire de Séance : Mme Najla BEHRI

Madame le MAIRE informe le Conseil municipal que Mesdames Sylvie SAILLARD et Nathalie VITOUX, conseillères municipales élues sur la liste « Saint-Quentin Renouveau » ont toutes deux présenté, par lettres recommandées datées respectivement des 22 et 23 septembre 2021 et reçues en mairie le 27 septembre 2021, leur démission de leur mandat de conseiller municipal. Monsieur le Préfet de l'Aisne a été informé de ces démissions en application de l'article L. 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à l'article L. 270 du Code Electoral relatif au remplacement des conseillers municipaux dans les communes de 10 000 habitants et plus, « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

Madame Sylvie SAILLARD a été élue sur la liste « Saint-Quentin Renouveau », le suivant de cette liste est appelé à remplacer le conseiller démissionnaire.

Monsieur Luc TEMPLIER est le suivant sur cette liste et appelé à siéger. Il

est déclaré installé Conseiller Municipal.

Madame Nathalie VITOUX a été élue sur la liste « Saint-Quentin Renouveau », le suivant de cette liste est appelé à remplacer le conseiller démissionnaire.

La suivante de la liste, Madame Isabelle DUTOICT, a fait part à Madame le Maire, par messagerie datée du 21 octobre 2021, de sa démission de son poste de conseillère municipale.

Monsieur Philippe ADOUX est le suivant sur cette liste et appelé à siéger. Il est déclaré installé Conseiller Municipal.

Considérant la démission de Madame Sylvie SAILLARD de son mandat de conseillère municipale,

Considérant la démission de Madame Nathalie VITOUX de son mandat de conseillère municipale,

Considérant la démission de Madame Isabelle DUTOICT de son mandat de conseillère municipale avant d'être installée,

Il convient que le conseil municipal prenne acte de l'installation de Monsieur Luc TEMPLIER et de Monsieur Philippe ADOUX dans les fonctions de conseiller municipal étant entendu que le tableau du Conseil Municipal sera mis à jour et transmis en Préfecture.

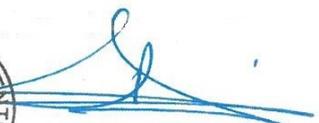
C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- de prendre acte de l'installation de Monsieur Luc TEMPLIER et de Monsieur Philippe ADOUX dans les fonctions de conseiller municipal.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal prend acte.

Pour extrait conforme,


 Frédérique MACAREZ
Maire de Saint-Quentin

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-210206660-20211115-55128-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22 novembre 2021

Publication : 22 novembre 2021

Pour l'"Autorité Compétente"

par délégation